



Peut on m'accuser de recel

Par **janet**, le **13/06/2008 à 18:52**

je suis séparée d'un homme, or avant de m'abandonner, nous sommes partis en vacances, pas encore installés, nous avons demandé à une amie de garder quelques affaires. Aujourd'hui il détient certaines des miennes et veut récupérer les siennes, je refuse tant qu'il ne me rends pas ce qui m'appartient (je suis persuadée qu'il n'en a pas l'intention (destruction de mes biens?))
A-t'il un recours juridique, peut il envoyer la police, un huissier, ou autre afin d'obliger mon amie ou moi même à lui rendre ses affaires...? y a t'il recel dans ce cas pour mon amie?

Par **JamesEraser**, le **14/06/2008 à 00:05**

[citation]nous avons demandé à une amie de garder quelques affaires[/citation]
Tous les deux avez décidé de lui confier vos affaires
absence de provenance frauduleuse des affaires détenues
[citation]y a t'il recel dans ce cas pour mon amie?[/citation]
Non
Cordialement

Par **janet**, le **16/06/2008 à 19:48**

dans ce cas quels sont les recours, en ce qui le concerne ?